



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Groupe de travail des Parties****Cinquième session**

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et renforcement des capacités :****Outils électroniques et ressources techniques****Assistance technique et ressources****Note du secrétariat\****Résumé*

À sa première réunion, (Genève, 28-29 novembre 2011), le Groupe de travail des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants a demandé au secrétariat de préparer une note décrivant les diverses modalités de fourniture d'une assistance technique (ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/2, par. 22). À sa deuxième réunion (Genève, 20-21 novembre 2012), le Groupe de travail a examiné la note sur l'assistance technique et les ressources établie par le secrétariat (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/4). À la demande du Bureau à sa neuvième réunion (Madrid, 27 novembre 2015), le secrétariat, en coopération avec les organisations partenaires, a aussi examiné la note de 2012. La présente note prend en compte les propositions de modifications et les suggestions faites.

La note est soumise au Groupe de travail à sa cinquième réunion pour information.

---

\* La soumission tardive de ce document s'explique par des retards dans les communications des organisations partenaires et des contraintes rédactionnelles.



## Introduction

1. La présente note décrit différentes modalités pour la fourniture éventuelle d'une assistance technique visant à appuyer la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), offrant ainsi une source d'information utile aux gouvernements et parties prenantes.

## I. Processus multilatéraux

2. Les processus multilatéraux sont de bons moyens de fournir une assistance technique et permettent aux pays d'apprendre directement les uns des autres, de créer des réseaux d'experts des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) dans différents pays et de nouer des contacts en vue d'échanges d'informations et d'activités de renforcement des capacités. Divers processus multilatéraux possibles sont exposés ci-dessous.

### A. Mécanismes de coordination

3. Les mécanismes de coordination présentant un intérêt en ce qui concerne le Protocole sont :

a) *Le Groupe international de coordination pour les RRTP*<sup>1</sup>. Le Groupe international de coordination, dont le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) assure le service, œuvre à améliorer la coordination entre les organisations internationales, les gouvernements et d'autres parties intéressées dans les initiatives qu'ils mènent ou envisagent de mener dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes de RRTP. Il a également pour fonction de favoriser le renforcement des capacités pour ces systèmes dans les pays en développement et les pays en transition. Le Groupe fournit une tribune et une méthode structurée en vue de faire le lien entre les innovations en matière de RRTP, d'échanger des informations relatives aux activités en cours et prévues, et de coordonner la promotion globale du Protocole. Les synergies entre les organisations, en particulier la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Fonds pour l'environnement mondial et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), devraient être renforcées et recherchées de manière plus structurée, afin d'utiliser plus efficacement les ressources en matière d'assistance technique ;

b) *La coordination du renforcement des capacités au titre de la Convention d'Aarhus*<sup>2</sup>. La coordination du renforcement des capacités est un moyen utile de répondre de manière appropriée à la nécessité, en particulier dans les pays en transition, d'une assistance coordonnée et systématique en vue de l'application effective de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP. Ce mécanisme de renforcement des capacités, auquel le secrétariat de la Convention apporte son concours et dont font partie certaines des principales organisations internationales impliquées dans le renforcement des capacités au titre de la Convention, simplifie et rationalise les activités dans ce domaine et favorise les synergies ;

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html>.

<sup>2</sup> Voir <http://www.unece.org/env/pp/oa.html>.

c) *La coordination des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE.*

La coordination des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE est un mécanisme de consultation officieux entre représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE. Il s'agit d'une initiative utile, car ces accords multilatéraux portent sur des objets et des zones géographiques qui sont souvent associés, et la mise en œuvre des uns peut favoriser celle des autres. En outre, cette coordination peut être utile pour établir des synergies en matière d'assistance technique.

## **B. Groupe de travail des Parties au Protocole**

4. Le Groupe de travail des Parties au Protocole fournit une tribune multilatérale utile, non seulement pour les délibérations sur les questions relatives aux politiques, mais aussi en matière d'assistance technique, en ceci qu'il vise à traiter un certain nombre de questions telles que la supervision de l'exécution du programme de travail pour la mise en œuvre du Protocole et l'échange d'informations sur les questions techniques relatives à la mise en œuvre dans la pratique dudit protocole, l'étude de méthodes permettant de présenter les informations au public, l'échange d'exemples de bonnes pratiques en matière de participation du public à l'élaboration des RRTP, et l'évaluation du document d'orientation sur la mise en œuvre du Protocole.

## **C. Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>3</sup>**

5. Les travaux de l'OCDE sur les RRTP sont supervisés par son Groupe de travail sur les RRTP. Les activités du Groupe de travail visent à : a) élaborer des outils et orientations pratiques pour aider les pays membres à mettre en œuvre un RRTP ; b) étendre les activités, notamment la fourniture de renseignements et d'un appui technique, à des pays non membres ; et c) promouvoir la communication et maintenir des relations de travail étroites entre le Groupe de travail de l'OCDE sur les RRTP et d'autres organisations concernées. Parmi les aspects techniques et pratiques, une attention particulière est accordée à la diffusion et à l'utilisation des données des RRTP et aux techniques d'estimation des rejets sous un régime de RRTP.

## **D. Ateliers sous-régionaux**

6. Les ateliers sous-régionaux permettent d'approfondir les débats et d'échanger des informations au sujet de problèmes communs liés aux RRTP. Les problèmes, les besoins et les solutions répertoriés dans les ateliers sous-régionaux peuvent contribuer à définir l'assistance technique nécessaire aux pays cibles et à déterminer les besoins prioritaires auxquels devront répondre les futurs travaux et activités de renforcement des capacités. Les organisations internationales qui se lancent dans l'élaboration de RRTP peuvent examiner et utiliser les résultats de ces ateliers afin d'orienter leurs activités dans ce domaine.

---

<sup>3</sup> Voir <http://www.oecd.org/chemicalsafety/pollutant-release-transfer-register/>.

## E. Enquêtes

7. Les enquêtes relatives aux RRTP sont de bons outils pour déterminer l'état d'avancement de la mise en place des registres et d'éventuels besoins futurs. Les résultats de ces enquêtes peuvent fournir aux organes créés en vertu du Protocole, aux centres de liaison nationaux et aux parties prenantes un éclairage supplémentaire sur les besoins d'assistance technique et les ressources nécessaires.

## II. Assistance bilatérale

8. La coopération bilatérale est précieuse pour les pays qui élaborent des systèmes de RRTP, car elle rend possibles des apprentissages et une assistance qui ne le seraient pas toujours par d'autres voies, par exemple en raison d'un manque de financement, et permet aux pays ayant une expérience approfondie de la mise en œuvre des RRTP de diffuser et d'échanger leurs connaissances et leur savoir-faire. Diverses possibilités de coopération bilatérale sont énumérées ci-après :

a) Échanges de voyages d'étude, de savoir-faire et de formations techniques, de pratiques optimales internationales et d'acquis de l'expérience ;

b) Renforcement du partage d'informations et de la coopération entre institutions nationales ;

c) Fourniture, par des pays ayant une expérience approfondie dans le domaine des RRTP, d'un accès à des logiciels de gestion des registres à des pays élaborant leur propre registre ;

d) Amélioration du ciblage des objectifs de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat<sup>4</sup> ;

e) Échanges et assistance bilatéraux au moyen d'outils électroniques pour les vidéoconférences, les réunions électroniques, l'apprentissage en ligne et l'échange d'expériences assisté par des moyens multimédias ;

f) Dialogue entre pays en vue de mettre au point les meilleures méthodes d'entraide pour l'élaboration de RRTP.

## III. Outils et matériel électroniques

### A. Outils et matériel électroniques adaptés aux registres des rejets et transferts de polluants

9. L'utilisation d'outils électroniques adaptés aux RRTP gérés par la CEE, l'OCDE et l'UNITAR doit être encouragée. Les parties prenantes en tirent avantage, car ces outils leur rendent accessibles une aide et des mécanismes d'apprentissage concernant de nombreux aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre des RRTP. Ces outils électroniques offrent notamment les solutions indiquées ci-après avec les utilisations correspondantes :

a) *Le portail mondial des RRTP*<sup>5</sup>. PRTR.net, portail mondial consacré aux RRTP, est utile car il donne accès à des informations et des activités diffusées par des pays et des organisations du monde entier. Il comprend notamment les éléments suivants :

---

<sup>4</sup> Voir [http://www.enpi-info.eu/main.php?id\\_type=2&id=402](http://www.enpi-info.eu/main.php?id_type=2&id=402).

- i) Des renseignements sur les RRTP élaborés par divers pays et régions ;
- ii) Des détails sur les avantages de la mise en œuvre d'un RRTP ;
- iii) Des renseignements fournis par d'autres organes et institutions au sujet des RRTP ;
- iv) Des réponses à une série de « questions fréquemment posées » au sujet des RRTP ;
- v) Des renseignements sur les futures réunions et manifestations relatives aux RRTP ;
- vi) Un mécanisme permettant aux centres de liaison nationaux et aux parties intéressées d'ajouter des données dans la base de données sur les activités de renforcement des capacités ;
- vii) Des mises à jour en cinq langues : allemand, anglais, espagnol, français et russe ;
- viii) L'intégration du portail PRTR.net actualisé et de la nouvelle plateforme PRTR :Learn, en cours d'élaboration ;

b) *La base de données concernant les activités de renforcement des capacités en matière de RRTP*<sup>6</sup>. La base de données concernant les activités de renforcement des capacités permet à chacun d'y chercher des renseignements sur les projets et initiatives en matière de RRTP dans le monde entier et de contrôler l'état d'avancement et les résultats des projets qui y sont enregistrés. Il est alors possible, le cas échéant, d'adresser des conseils à tel ou tel pays et de lui proposer une assistance. La base de données répertorie des informations détaillées sur ces activités, notamment le titre du projet, sa durée, les résultats prévus et les parties prenantes concernées. Les centres de liaison et intervenants nationaux sont encouragés à enrichir cette base de données, ce qui facilitera grandement l'échange d'informations et la planification des activités futures. Ils peuvent s'y connecter par l'intermédiaire du portail mondial PRTR.net pour y ajouter des renseignements. Un mode d'emploi à cet effet est également disponible auprès du secrétariat de la Convention d'Aarhus ;

c) *Le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale*<sup>7</sup>. Le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus a essentiellement pour but de promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. En outre, il fournit des nouvelles et informations sur les RRTP et sur les lois et pratiques concernant les droits du public, notamment celui d'accéder à l'information environnementale. Un mode d'emploi permettant aux centres de liaison et intervenants nationaux d'ajouter des informations au Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus est disponible auprès du secrétariat de la Convention d'Aarhus ;

d) *Le site Web de la CEE consacré à la participation du public et fournissant des documents d'orientation*<sup>8</sup>. Le site Web de la CEE consacré à la participation du public fournit des informations relatives au Protocole sur les RRTP, notamment le texte du Protocole, l'état d'avancement de sa ratification, les organes créés en vertu de ses dispositions ainsi que les réunions et rapports des réunions desdits organes, les

<sup>5</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://www.prtr.net/fr>.

<sup>6</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/RLsearch.asp>.

<sup>7</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://aarhusclearinghouse.unece.org>.

<sup>8</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/welcome.html>.

manifestations consacrées au renforcement des capacités et les enquêtes et publications concernant les RRTP ;

e) *PRTR :Learn – Structure de formation et de partage des connaissances*<sup>9</sup>. PRTR :Learn est une structure interactive permettant d'échanger des idées, des informations, des connaissances et des ressources sur les projets de RRTP de l'UNITAR, dont l'utilité consiste à rendre accessibles en ligne des outils novateurs pour le renforcement des capacités en matière de RRTP ; elle offre les ressources suivantes :

- i) Une base documentaire comprenant divers documents d'orientation, notamment la série de guides de l'UNITAR pour la mise en œuvre d'un projet de conception de RRTP nationaux ;
- ii) Un forum en ligne ;
- iii) Un outil pour séminaires en ligne et vidéoconférences ;
- iv) Une carte interactive de tous les pays participant au programme RRTP de l'UNITAR ;
- v) Un lien vers des cours en ligne de l'UNITAR sur les RRTP ;

f) *Les outils d'aide à la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)*<sup>10</sup>. Ces outils, proposés en ligne par l'IOMC, permettent aux pays de recenser les moyens les plus pertinents et les plus efficaces de régler certains problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion des produits chimiques. Ils prennent en considération les ressources disponibles et orientent les utilisateurs vers des solutions rentables adaptées au contexte national. Pour chaque étape de la mise en œuvre, les outils précisent quelles sont les ressources pertinentes de l'IOMC, et proposent des documents d'orientation et des matériels didactiques, tous disponibles en ligne gratuitement. Les outils sont axés sur sept programmes de gestion des produits chimiques, notamment la conception et la mise en place d'un système de RRTP qui RRTP s'articule autour de trois aspects :

- i) La mise en train, c'est-à-dire les mesures et les activités à entreprendre pour concevoir un RRTP, s'assurer le soutien des décideurs et mettre en place le RRTP ;
- ii) Le fonctionnement, c'est-à-dire les mesures et les activités nécessaires à la bonne marche d'un RRTP (par exemple dotation en personnel et collecte, examen et diffusion de données) ;
- iii) Le succès à long terme, qui implique de développer les avantages et les activités d'un RRTP et de prévoir de nouvelles améliorations.

g) *Le Centre des données RRTP de l'OCDE*<sup>11</sup>. Ce centre rassemble sur un site Internet unique des données nationales sur les RRTP communiquées par les États membres de l'OCDE. Le but de cette base de données est de diffuser le plus largement possible au sein de la zone de l'OCDE des données concernant les RRTP, provenant d'autant de pays membres de l'OCDE que possible, conformément à la recommandation du Conseil de l'OCDE sur la mise en œuvre des inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes<sup>12</sup>. Les données figurant dans cette base sont compilées au niveau national ou infranational, mais ne comprennent pas celles concernant les rejets ou transferts de polluants de sites ou installations particuliers. Cette base de données sera mise à jour régulièrement, de façon à y faire figurer les données supplémentaires ou nouvelles qui

<sup>9</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://prtr.unitar.org>.

<sup>10</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://iomctoolbox.oecd.org/>

<sup>11</sup> Accessible en ligne à l'adresse [http://www.oecd.org/env\\_prtr\\_data/](http://www.oecd.org/env_prtr_data/)

<sup>12</sup> Recommandation C(96)41/Final, telle que modifiée par la recommandation C(2003)87.

auront été communiquées. Les utilisateurs peuvent créer un rapport reprenant les données des RRTP par année, par pays, par région, par secteur industriel, par produit chimique, par type de source de rejets et par type de rejet et de transfert ;

h) *Le Centre de documentation de l'OCDE sur les RRTP*<sup>13</sup>. Ce centre en ligne fournit des informations sur les techniques d'estimation des rejets existantes ainsi que des documents et renseignements généraux dont disposent les pays de l'OCDE pour estimer les rejets provenant de diverses sources.

## **B. Logiciels libres pour la gestion des flux de données concernant les registres des rejets et transferts de polluants**

10. Il est possible d'accéder de plusieurs manières à des logiciels libres pour gérer les flux de données concernant les RRTP. Par exemple, le logiciel E-PRTR, hébergé par l'Agence européenne pour l'environnement, peut être téléchargé gratuitement<sup>14</sup>. Le code source du logiciel, librement diffusé (à l'exception des fonctionnalités de visualisation cartographique), peut être facilement compris et adapté par un programmeur compétent et réutilisé par d'autres pays (ou régions) ayant entrepris d'élaborer un site Web national sur les RRTP relié à une base de données nationale concernant les RRTP.

## **C. Modèle de coût des registres des rejets et transferts de polluants**<sup>15</sup>

11. Le modèle de coût des RRTP est un outil qui a l'avantage de permettre d'évaluer le coût de la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP. Il permet d'établir des estimations détaillées de l'ampleur du coût de la surveillance des émissions (rejets), dans divers milieux (air, eau et sol), des substances figurant dans l'annexe au Protocole afin d'aider les Parties au Protocole à le mettre en œuvre.

## **D. Utilisation des principes du Système de partage d'informations sur l'environnement**<sup>16</sup>

12. L'utilisation des principes du Système de partage d'informations sur l'environnement dans le processus d'élaboration des RRTP peut permettre de créer des systèmes de RRTP et des formats de données compatibles d'un pays à l'autre.

<sup>13</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://www.prtr-rc.fi/>.

<sup>14</sup> Accessible en ligne à l'adresse <https://svn.eionet.europa.eu/repositories/EPTRTR/trunk>.

<sup>15</sup> Accessible en ligne à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/protocol-on-prtrs/areas-of-work/envppprtrcb/prtr-cost-model.html>.

<sup>16</sup> Voir Commission européenne, « Système de partage d'informations sur l'environnement », 8 mai 2015 (<http://www.eionet.europa.eu/seis/principles> et <http://ec.europa.eu/environment/seis/index.htm>).